



Membre du Comité Départemental
Olympique et Sportif
Inscrit au Tribunal de Mulhouse
Vol. XXVI - Folio 30

Fédération Sportive & Gymnique du Travail

Comité Départemental du Haut-Rhin

62 rue de Soultz - 68200 MULHOUSE

Tél. & Fax : 03/89/53/43/98
Banque: CMDP St. Antoine - Compte N° 3009 230029 40

Permanences au siège : tous les vendredis de 17h30 à 19h

Responsable Badminton:

Bickel Jean-Louis
jeanlouis.bickel@numericable.fr
3, impasse des vallons
68170 RIXHEIM
☎ 03 89 54 09 67
06 36 55 53 87

Championnat du Haut-Rhin F.S.G.T. de Badminton

A) Règlement saison 2016 / 2017

1° Généralités

- Le championnat est ouvert à tout club affilié à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail.
- Le nombre d'équipes engagées par club n'est pas limité.
- Les responsables de clubs sont tenus à fournir en début de saison une liste nominative des joueurs titulaires par équipe (en ajoutant les joueurs joker à part), mentionnant: la date de naissance, le sexe, le n° de la licence F.S.G.T., (l'adresse et le n° de téléphone n'étant nécessaire que pour le capitaine). Une équipe peut se compléter au cours de la saison par l'arrivée de nouveaux joueurs (qui resteront seulement titulaires), le capitaine doit en informer le responsable du championnat et la ou le nouveau joueur ne devront pas avoir joué auparavant dans une autre équipe sur la même saison et avoir une licence FSGT en règle.
- Chaque équipe sera représentée par un capitaine. Lors d'une absence sur une rencontre, le capitaine désignera à l'avance un remplaçant et en informera le responsable du championnat et le capitaine de l'équipe adverse.
- Les joueurs titulaires inscrits dans une équipe pourront changer d'équipe tant qu'ils n'auront pas joué de match. Tout changement de composition d'une équipe devra être indiqué au responsable du championnat.
- Chaque joueur doit être en possession d'une licence F.S.G.T valide (saison 2015/2016).
- La participation des cadets et juniors est autorisée. Toutefois pour les cadets le surclassement médical est nécessaire (années de naissance: 2000 et 2001).
- Tout joueur inscrit pourra évoluer dans tout autre championnat.
- Le calendrier des matchs établi par le CD68 sera validé par les responsables des clubs.
- Des rencontres pendant les congés scolaires sont possibles. Il n'y aura pas de rencontres la veille d'un jour férié.
- La demande de report d'une rencontre, doit être exceptionnelle, même en accord avec les clubs concernés. (voir chapitre « reports de matchs »).

- Chaque club aura à indiquer le(s) jour(s) et l'horaire des rencontres à domicile et indiquera clairement l'accès à sa salle (voir les informations utiles).
- Lors d'une rencontre, les équipes sont priées de se présenter ¼ h avant l'heure officielle, toute équipe non présente ¼ h après l'heure officielle est déclarée comme forfait, rencontre perdu 0-12, 0 points marqués contre 3 à l'équipe adverse.
- L'équipe recevant a la charge de présenter la feuille de match, et de la remplir en premier puis une fois la rencontre terminée, doit la faire parvenir, signée par les 2 capitaines (ou adjoints), dans les 3 jours à : Jean-Louis BICKEL, 3 Impasse des Vallons 68170 Rixheim ou de préférence par courriel à l'adresse suivante jeanlouis.bickel@numericable.fr ou Jean-louis.bickel@roche.com et xavier.schmerber@gmail.com.
- Les éventuelles contestations devront être formulées dans le cadre prévu sur la feuille de match, la commission se prononcera sur les suites à donner, lors des réunions officielles.

2° Composition des équipes

- Chaque équipe sera composée, au minimum de 3 hommes et de 1 femme titulaires, il n'y a pas de maximum.
- Lorsqu'un club engage plus d'une équipe, la (ou les) dame(s) considérée(s) comme remplaçante(s) peut (peuvent) jouer dans n'importe quelle équipe en l'absence de la ou des titulaires.
- Lorsqu'une équipe ne dispose que d'une ou d'aucune (exceptionnellement) dame pour un match il est possible que l'équipe ou le club adverse procure une ou exceptionnellement les 2 dames pour que le match puisse se dérouler (à condition que l'équipe adverse soit informée, au plus tard 48h avant la rencontre). Le but étant de faire jouer le simple dame, le double mixte ainsi que le double dames. Exceptionnellement et en accord avec l'équipe adverse la dame manquante peut être remplacée par un l'homme le plus « faible » de l'équipe. Le but étant toujours d'essayer de faire jouer au maximum les féminines.

3° Déroulement des rencontres

- Une rencontre « normale » comportera 7 matchs. 3 SH, 1 DH, 1 DM, 1 SD et 1 DD.
- 1 deuxième DH (facultatif) pourra avoir lieu, à condition que les 2 équipes aient donné leur accord.
- Il n'est plus nécessaire de respecter l'ordre des valeurs de ses joueurs participants aux 3 simples hommes, le capitaine pouvant composer son équipe selon son souhait. Même chose pour les deux doubles hommes, l'ordre des valeurs ne doit pas être obligatoirement respecté.
- Un même joueur ne pourra disputer plus de 2 matchs sur une seule rencontre. Un même joueur ne pourra pas disputer 2 simples, ni deux doubles homme lors d'une rencontre.
- A titre exceptionnel, par exemple pour empêcher le report d'un match, et avec l'accord de l'équipe adverse un joueur masculin ou une joueuse peut effectuer 3 matchs lors d'une rencontre.
- L'ordre des matchs sera fixé par les capitaines d'équipe. En cas de désaccord, les matchs se joueront dans l'ordre prévu sur la feuille de match.
- Tous les matchs se joueront en 2 sets gagnants, à 21 points, puis 2 points d'écart selon le règlement international en vigueur.
- Les matchs seront auto-arbitrés.
- Les matchs se joueront avec les volants Yonex Mavis 500, ou 600 ou volants au choix avec l'accord de l'équipe adverse.

4° Report de matchs

- Après validation du calendrier officiel, il n'y aura au maximum, que deux reports autorisés par équipe sur toute la durée de la saison, les deux phases comprises. Lors d'un report, l'équipe ayant reporté le match doit prévenir le responsable du championnat ainsi que le capitaine adverse. Après un 2° report validé, l'équipe ne pouvant pas jouer une rencontre, perd la rencontre 0-12 et marque 0 point au championnat sur cette rencontre contre 3 à l'équipe adverse.
- Important: Faire suivre vos calendriers pour signaler l'occupation de vos salles respectives

5° Résultats et classement

- Le résultat de la rencontre sera égal à la somme des sets gagnés.
- Pour le classement du championnat, chaque équipe sera créditée de 3 points par match gagné, 2 points par match nul, 1 point par match perdu et 0 point pour un forfait.

Jean-Louis se chargera de transmettre le plus régulièrement possible les résultats et classements aux responsables des clubs et à tous les joueurs ayant indiqué une adresse Internet

Règlement changé par rapport à la saison 2015/2016.